



Commune de
Mont-Saint-Guibert

PIEGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES !

La lutte contre le frelon asiatique est un enjeu majeur pour la préservation de notre biodiversité et de nos pollinisateurs. Chaque geste compte : en participant à cette action, vous contribuez activement à protéger notre environnement et à limiter la propagation de cette espèce invasive et nuisible.

Ce flyer vous rappelle les bonnes pratiques pour utiliser efficacement votre piège et vous informe sur la conduite à tenir en cas de découverte d'un nid.

Vous avez reçu un filtre sélectif

Munissez-vous également de ...

- V** Un grand pot en verre avec une ouverture de 77- 82 mm de diamètre
- V** Un vieux tissu ou éponge à mettre dans le fond du pot

Préparer le bon appât

Pour attirer le frelon asiatique, utilisez le mélange sucré suivant :

- 1/2 de sirop de fruits rouges (cassis ou grenadine)
- 1/4 de bière brune
- 1/4 de vin blanc

(Conservez votre mélange au frigo).

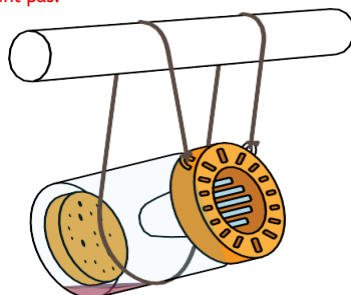
Trempez l'éponge ou le vieux tissu dans votre mélange et laissez égoutter quelques minutes.

Placez ensuite l'éponge ou le vieux tissu dans le fond du pot et refermez bien le couvercle du piège.

Le tissu doit toujours être imbibé afin que le piège reste attractif. Veillez à le réimbiber régulièrement.

Installer le piège

1. Installez le piège au début du mois de mars.
2. Placez-le horizontalement (entre 1 et 2 m de haut) à l'abri de la pluie
3. Choisissez un endroit légèrement ombragé et peu fréquenté, comme un arbre fruitier, un massif de fleurs, un abri à bois...
4. Vérifiez régulièrement que l'éponge ou le tissu soit imbibé. (1 fois / semaine, lors de l'inspection hebdomadaire).
5. **Vérifier régulièrement qu'il n'y ait pas de liquide dans le piège, afin que les autres insectes ne se noient pas.**



! Si des frelons asiatiques sont pris au piège, Notez quelque part la date et comptabilisez toutes vos captures par espèce (voir verso). Placez ensuite le pot pendant min. 1 heure au congélateur avant toute autre manipulation. Assurez-vous que les frelons soient bien engourdis avant d'ouvrir le pot. Versez le contenu au sol et écrasez les frelons asiatiques sous la chaussure et libérez les autres insectes éventuels.

Récolter vos observations :

Nous ne connaissons pas encore très bien les sites de prédilection du frelon asiatique. Nous avons donc grand besoin de vos observations.

Toutes les personnes qui recevront un piège s'engagent à l'utiliser de manière responsable et à compléter le formulaire de suivi, lequel devra être transmis régulièrement à la commune. Ce suivi est indispensable pour évaluer l'efficacité des actions menées et mieux apprendre à connaître cet insecte envahisseur.

1. Comptez régulièrement les insectes capturés (voir illustrations ci-contre)
2. Remplissez le **formulaire de rapportage de vos observations** (idéalement toutes les semaines. S'il n'y a aucune capture, indiquez « 0 »)*
<https://forms.office.com/e/hehWN4by4>



*NB : Si au bout de 4 semaines, vous n'avez toujours rien capturé, déplacez votre piège de quelques mètres ...

3. Inspectez minutieusement votre jardin (1x/semaine) à la recherche d'un nid primaire...mais ne le détruisez pas vous-même !



• **Au printemps** : le nid primaire de la taille d'une mandarine ou d'une orange, généralement installé sous un abri (cabane de jardin, carport, nichoir, boîte aux lettres)

Que faire en cas de découverte d'un nid

Contactez la Commune qui intervient gratuitement pour la destruction des nids sur le domaine public et chez les particuliers.

Vous pouvez signaler un nid, via l'adresse mail environnement@mont-saint-guibert.be

Que faire en cas de piqûre ?

Si vous ressentez une réaction allergique sévère ou si vous avez été piqués à de nombreuses reprises, ou en cas de gonflement important, contactez immédiatement le **112**. (ou le Centre anti-poison 070/ 245 245).

Fin du piégeage de printemps :

1. **Retirez le piège à la fin mai** (= fin de la période de développement des reines)
2. Comptez vos dernières captures et remplissez une dernière fois le formulaire de rapportage.
4. Jetez les spécimens, nettoyez le pot et conservez-le pour l'année suivante...

Pour toute information complémentaire, les citoyens peuvent contacter le service Environnement (environnement@mont-saint-guibert.be - 010/ 65 35 56)

